Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_029-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A la majorité des suffrages exprimés
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 30/04/2026
Et
Publication ou notification du : 30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 avril 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GOUSSAIN Marie-Rose à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/029 – *BATIMENT PUBLIC* – OPÉRATION RÉNOVATION ET EXTENSION DU DERNIER COMMERCE MULTISERVICES ET CRÉATION D'UN LOGEMENT SOCIAL A L'ÉTAGE – RESILIATION DU MARCHÉ POUR LES LOTS 11 (PEINTURE) ET 12 (SOLS)

Par délibération n°2025/052 en date du 18 novembre 2025, le Conseil municipal a attribué à l'entreprise LEFEVRE FACADES les lots 11 (Peinture / Revêtements muraux) et 12 (Revêtement de Sols / Faïence) du marché public concernant l'opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement social à l'étage. Ceci pour un montant de 12 811,09€ pour le lot 11 et 41 743,46€ pour le lot 12, soit 54 554,55€ HT.

Le 28 janvier 2026, le Tribunal de Commerce de Nantes a prononcé la liquidation judiciaire de la société LEFEVRE FACADES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 622-13 du code de commerce, la Commune de Les Brulais a saisi par LR/AR en date du 12 février 2026, le liquidateur judiciaire d'une demande d'avis sur la poursuite du marché. L'absence de réponse du liquidateur dans le délai imparti (30 jours) vaut résiliation de plein droit du marché.

Par conséquent, il revient à l'assemblée délibérante de résilier le marché avec l'entreprise LEFEVRE FACADES pour les lots Peinture et Sols au sein de l'opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement social à l'étage.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_029-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **RESILIE** pour le marché avec la société LEFEVRE FACADES pour les lots n°11 **Peinture / Revêtements et** n°12 **Revêtements de sols / Faïence muraux** concernant l'opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement social à l'étage,

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 30 avril 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

